

## Séance ordinaire du Conseil Communal du 10 février 2020

*Présidence : Marc Maillard*

### **Procès-verbal**

*Secrétaire : Nathalie Penso*

#### Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16.12.2019
3. Préavis 01/2020 – Réponse de la Municipalité au postulat de l'Entente montaine "Pour une Municipalité composée de cinq membres dès la législature 2021-2026"
4. Préavis 02/2020 – Chemin des Cerisiers/Rue du Village (tronçon Est) – Mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et réfection de la chaussée
5. Interpellation Roland Christeller « Acquisition d'un système de vote électronique pour le Conseil »
6. CCRI - Démission et élection complémentaire
7. Interpellation du Mont-Citoyen – Viviane Prats-Alvarez – « Pour un engagement solidaire et durable de la commune du Mont sur Lausanne au projet porté par la FEDEVACO, Fédération vaudoise coopération. »
8. Communications de la Municipalité
9. Communications du Président et du bureau
10. Propositions individuelles et divers

Le Président **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, ainsi que les collaborateurs de l'administration communale, ainsi que le public et la Presse.

Dans son introduction de séance le Président, Monsieur Marc Maillard revient sur une information parue dans le 24h, annonçant la disparition de la section du Parti Socialiste au sein de la commune et relève qu'aucun membre élu sur la liste socialiste des dernières élections communales de 2016 n'a démissionné du Conseil, ou a fait part de son envie de le faire. Même s'il devait changer à terme de dénomination, le groupe reste fonctionnel et rien ne changera dans le mode de fonctionnement du Conseil.

Le Président demande à Monsieur Olivier Maggioni de prendre la parole s'il le souhaite.

**Intervention** : Monsieur Olivier Maggioni confirme ce que vient de déclarer le Président, rien ne changera.

La Secrétaire du Conseil procède à l'appel.

**Est excusé** : *Madame Nadège Longchamp, Monsieur Jean-Michel Hauswirth,*

**Sont présents** : 63 conseillères et conseillers

Le Président rend hommage à Monsieur Raymond Annen et le Conseil fait une minute de silence à sa mémoire.

### 1. Approbation de l'ordre du jour

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est demandée.

L'ordre du jour est mis en discussion.

La discussion n'est pas demandée.

**Vote sur l'acceptation de l'ordre du jour.**

- **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité**

### 2. Approbation du PV du Conseil communal du 16 décembre 2019

Le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

- **A l'unanimité, le PV du 16 décembre 2019 est accepté tel quel.**

### 3. Préavis 01/2020 – Réponse de la Municipalité au postulat de l'Entente montaine "Pour une Municipalité composée de cinq membres dès la législature 2021-2026"

Le Président rappelle que ce texte avait été présenté par Monsieur Antoine Chamot lors de la séance du Conseil du 6 mai 2019 sous forme d'une motion qui avait été transformée en un postulat. La Municipalité a répondu sous forme de préavis.

Le Président invite le Rapporteur de la commission à lire le rapport de la commission ad'hoc.

- **Lecture du rapport de majorité in extenso par Monsieur Karim Mazouni**
- **Lecture du rapport de minorité par Monsieur Philippe Hayward**

**Le syndic ajoute des précisions** quant au taux d'activité des Municipaux qui peut se situer autour de 40%, ce qui implique pour les personnes salariées qu'elles trouvent un arrangement avec leur employeur. En ce qui concerne la difficulté à donner des chiffres précis, Monsieur Sueur relève que les Municipaux gèrent leur dicastère comme ils l'entendent hormis les comptes à rendre au Conseil. Il n'existe pas de cahier des charges spécifiant les tâches des Municipaux.

La discussion est ouverte

**Intervention** : Madame Myrèle Knecht : N'est pas convaincue, alors que la ville s'agrandit et la charge de travail augmente. Savoir que 80% des communes vaudoise on 5 municipaux n'apportent rien, il aurait fallu comparer des villes d'importance similaire et qui grandissent vite. A ce stade les informations sont insuffisantes pour pouvoir décider, notamment en ce qui concerne les taux d'activité et les rémunérations. Par ailleurs, sous l'aspect de concilier une activité professionnelle et un mandat de municipal, la situation actuelle paraît plus favorable, un taux de 50% ou plus, étant plus facile à obtenir qu'un taux inférieur. Au niveau des remplacements également. Madame Knecht relève également qu'il est préférable d'avoir des municipaux qui ont d'autres expériences professionnelles pour enrichir les visions. Autre point important, la représentativité des tendances politiques de la population, à 7 est évidemment meilleure. La recherche d'une vision commune entre les diverses sensibilités est un défi que ce soit à 5 ou à 7. Concernant la gouvernance, la volonté de passer de l'opérationnel au stratégique est indépendant du nombre de personnes. En conclusion, est de l'avis que les objectifs souhaitables à l'évolution de la commune sont plus facilement atteignables à 7 qu'à 5, elle soutiendra le rapport de minorité et refusera le préavis.

**Intervention** : Monsieur Jean-Charles Fresquet relève qu'à nouveau la Municipalité choisi le passage en force pour obliger le Conseil à prendre une décision. Sur le fond, le rapport présenté est bien fait et donne la parole aux municipaux et chefs de services, néanmoins, se trompe de cible ou à tout le moins formalise une autre cible, il identifie les problèmes sans proposer de solution. Il ne présente pas les avantages et inconvénients d'une municipalité à 5 ou 7, ce qui était l'information que tout le monde aurait aimé avoir. Ce rapport aurait pu dessiner les contours des dicastères actuels et futurs. Comment appuyer sa réflexion sur un document qui ne répond pas à la question principale. Par ailleurs, la justification donnée du nombre d'autres communes vaudoises à 5 membres n'est pas un argument. Chaque municipal apporte ses compétences professionnelles et humaines, comment penser que s'en passer volontairement fonctionnerait mieux. Pour exemple la commune de Vevey qui a décidé d'augmenter de 5 à 7 membres pour la prochaine législature pour avoir une meilleure représentativité du tissu politique communal. Les chefs de services le soulignent, il ne s'agit pas de nombre mais de personnes. Le rapport identifie le fait que les municipaux n'arrivent pas à travailler ensemble avec des méthodes et des buts différents mettant en lumière un problème de gouvernance, qui ne se résout pas en changeant le nombre de protagonistes, mais en changeant le mode de gouvernance. La Municipalité doit d'abord trouver la solution pour travailler ensemble, et pour cela il n'est pas nécessaire d'attendre un changement du nombre de municipaux de même que mettre en œuvre les mesures préconisées (formation, coachings...). En ce qui concerne le nombre des chefs de services, 5 pour 7 municipaux, 2 personnes ont été engagées. La démarche pourrait se faire en 2 étapes, 2021-2026, changement de gouvernance et si nécessaire, 2027-2031, changement du nombre de municipaux. Sur la forme, le délai pour décider étant au 30 juin, il serait encore possible de prendre une décision lors de la séance du mois de juin. La priorité devrait aller au débat et pouvoir prendre des renseignements complémentaires. Concernant les aspects financiers, ceux-ci viendraient dans un deuxième temps et feraient l'objet d'un autre préavis. La réponse donnée à la Commission ad'hoc a été que la sommes devrait être globalement la même, ce qui n'est manifestement pas suffisant pour prendre une décision. Si ce préavis était accepté tel-quel, le Conseil serait également forcé d'accepter la nouvelle indemnisation des municipaux. Pour toutes ces raisons, encourage les membres du conseil de suivre les

recommandations du rapport de minorité et refuser ce préavis et le renvoyer à la municipalité pour complément d'informations.

**Intervention** : Monsieur Philippe Vaucher : le Mont évolue, devient une ville. Les choses doivent changer. Avec cette résistance au changement, seuls de petits changements seront effectués. Ne vaut-il pas mieux mettre un coup de pied dans la fourmilière et changer la structure qui permettra de mettre en place un collège avec une vision, une stratégie ; une équipe qui fait de la politique, sans se préoccuper d'opérationnel. Avoir des dicastères avec des dirigeants qui conduisent une équipe qui mette en œuvre les orientations. Propose de mettre en place ce qui est nécessaire avec 5 municipaux, le reste suivra.

**Intervention** : Monsieur Daniel Besson : déclare prendre la parole à titre personnel et relève que les arguments pour un maintien à 7 municipaux sont précis et pertinents, mais malgré tout pense qu'une municipalité à 5 serait préférable pour la commune. Malheureusement, dans le préavis, répondant au postulat, il ne trouve pas les arguments pouvant soutenir sa conviction. Il s'agit d'une liste de constats, déjà rapportés par la commission de gestion depuis des années : beaucoup de communes travaillent à 5 et certaines reviennent à 7, la charge de travail est inégale, certains chefs de services doivent se référer à deux municipaux, un manque de vision politique etc. En résumé, le problème de gouvernance est manifeste et le rapport ne laisse pas penser qu'à 5 ce serait mieux. Monsieur Besson mentionne les arguments qu'il a trouvés : les municipaux sont élus sur un programme politique et la municipalité est chargée de la stratégie politique globale et de la faire appliquer, elle représente donc la population contribuable, au même titre qu'un conseil d'administration. Il apparaît qu'à 5 le groupe aura plus de facilité à s'entendre sur une vision globale, moins de forces politiques à prendre en compte. Le groupe pourra communiquer plus directement, travaillera moins en silo, se concentrera sur les visions d'avenir à un niveau stratégique, les chefs de services effectuant les tâches opérationnelles. L'administration communale gagnera en efficacité, la modernisation de l'administration étant terminée, la modernisation du fonctionnement du collège municipal peut commencer. Dans les conséquences, se trouve la restriction d'accessibilité de ces postes à certains profils, et seuls les plus motivés et prêts à s'investir dans leur rôle politique se présenteront. Financièrement, il ne devrait pas y avoir d'augmentation d'enveloppe budgétaire et plutôt une rationalisation du fonctionnement de l'administration qui pourrait déboucher sur des économies. En conclusion, Monsieur Besson comprend les hésitations de certains, les conséquences d'un changement n'étant pas vraiment prévisible.

**Intervention** : Monsieur Christophe Blanc beaucoup a déjà été dit et redit et propose de faire un pas en avant à l'instar de Monsieur Vaucher malgré les incertitudes. Il n'est pas encore temps de définir comment la prochaine équipe devra s'organiser.

**Intervention** : Monsieur Olivier Maggioni ne saurait pas dire quel est le nombre idéal de Municipaux et souligne que le rapport n'aide pas la réflexion, en conséquence, reste de l'avis qu'en l'état, le nombre idéal reste 7, jusqu'à preuve du contraire.

**Intervention** : Monsieur Bertrand Martinelli souligne que le débat n'est pas nouveau et doit se poursuivre. A noté quelques points. Tout d'abord la question du contrôle de la municipalité l'étonne, l'organisation du travail des municipaux relève de la liberté politique, ensuite, le passage à 5 est une manière de planifier la question des niveaux stratégiques et opérationnels ; les municipaux ayant moins de temps pour les tâches opérationnelles devront prendre position au niveau politique, ce qui rendra plus efficace la position de l'administration, évitera les doublons entre les municipaux et les chefs de service.

**Intervention** : Monsieur Alfred Belet relève les questions sur les taux d'occupation ont été nombreuses, il y a eu quelques réponses d'ordre général, mais même en cas de report des débats, il est probable qu'il n'y aura pas d'informations supplémentaires sur ce sujet pour pouvoir se décider.

**Intervention** : Monsieur Jean-Charles Fresquet signale, en réponse à l'intervention de Monsieur Martinelli au sujet des doublons et des 5 chefs de services pour 7 municipaux, le budget prévoit le recrutement d'un nouveau chef de service et un employé biologiste aux espaces verts qui fera office de chef de service, ce qui résoudra ce point. Pour répondre à Monsieur blanc, au sujet de la définition des dicastères, il précise

qu'il s'agissait d'esquisser les contours et non de les définir dans le fond, ceux-ci dépendant des compétences professionnelles et humaines des personnes, par ailleurs, Monsieur Fresquet trouve dommage de se priver volontairement de deux compétences.

**Intervention** : Monsieur Antoine Chamot, en tant qu'initiateur, se réjouit du débat, néanmoins ne comprend pas pourquoi le sujet de la forme reste un sujet, le but étant que la question soit posée, le débat permettant de prendre une position et la Municipalité l'a fait. Le rapport Vicario démontre que la Municipalité était contre un passage à 5 lorsque les questions ont été posées et le débat au sein de la Municipalité a inversé la tendance. Sur un autre point, le manque de vision, d'implication et d'économie a régulièrement été reproché au cours des années, aujourd'hui la possibilité est offerte d'aller dans ce sens, un risque existe mais tout est en place pour permettre de le prendre. Le rôle du Conseil est d'avoir cette vision et de travailler dans l'intérêt de la collectivité. Monsieur Chamot relève la comparaison avec Vevey et espère que la commune n'est pas dans une situation aussi catastrophique. Le Mont fait la démarche inverse pour donner plus de poids aux visions politiques et pour plus de rationalité. Il rappelle que l'avis est favorable également du point de vue des chefs de service. Concernant le taux d'occupation, il a toujours été difficile de le définir précisément et dépend du temps que les Municipaux ont à disposition. Tous les ingrédients sont là, il encourage à accepter ce préavis avec son amendement.

**Intervention** : Monsieur Richard Nicole se dit abasourdi par les arguments et a l'impression qu'on se trompe de débat. L'efficacité est une affaire d'administration, il s'agit ici de vision politique, dans un Conseil qui prône la participation citoyenne à toutes les occasions, réduire la voilure de la Municipalité paraît incohérent, il faudrait au contraire l'augmenter pour plus encore de participation citoyenne. Quand on parle de Municipalité, il s'agit de direction politique et non de DRH. Si la Municipalité ne fonctionne pas, chacun sait à peu près pourquoi, la difficulté de communication, qu'ont soit 5, 7 ou deux, reste la même s'il n'y a pas de volonté de se parler. Il était question de donner un coup de pied dans la fourmière pour avancer, mais pour aller où ? Il n'y a pas d'arguments pour choisir une municipalité à 5, pas plus que pour choisir une municipalité à 7. La seule certitude est qu'en passant de 7 à 5, il y aura moins de représentativité politique.

**Intervention** : Monsieur Jean-Charles Fresquet propose selon l'article 74 que le vote soit reporté pour que chacun puisse mettre à profit le délai pour se forger son intime conviction suite aux débats d'aujourd'hui. Souhaite que le Président demande si 1/5<sup>ème</sup> des membres accepte que la votation soit reportée à la prochaine séance du Conseil.

**Le Président prend note de la demande et la garde pour le moment pour permettre au débat de continuer.**

**Intervention** : Madame Valérie Moreno pour résumer, les Municipaux sont élus et les chefs de services sont employés. La volonté d'évolution est louable, mais 7 Municipaux élus représentent plus largement la population que 5 et sans indicateurs d'une plus-value réelle de diminuer la représentativité. A ce stade ce qui est certain c'est que la Municipalité était composée de 7 élus et qu'à l'avenir, si la décision est prise dans ce sens, elle ne serait composée plus que de 5 élus. Le débat a déjà présenté la plupart des arguments et on ne peut que répéter ce que les autres ont déjà dit.

**Intervention** : Monsieur Christophe Blanc rappelle que quel que soit le nombre de municipaux, c'est le Conseil et la population qui peut influencer sur les directions prises par la Commune par ses droits de référendum et d'initiative. Ce qui est prévu par le préavis c'est la constitution de l'équipe dirigeante qui doit mettre une vision en place. Il est connu que plus le nombre de personnes d'un groupe de travail est élevé, moins le groupe est efficace. Si la préoccupation est, pour un groupe de pouvoir mettre un municipal de son parti, on loupe la cible. Les Municipaux sont élus pour leur profil et ce qu'ils proposent.

**Intervention** : Monsieur David Vonarburg rejoint Monsieur Nicole et Monsieur Fresquet dans ce sens qu'on ne résout pas un problème de gouvernance ou de vision par une réduction du nombre de Municipaux. Il est imaginable qu'en réduisant le nombre de 7 à 5, la réorganisation fera bouger les choses, il n'en reste

pas moins que sans vision commune, si on ne parvient pas à communiquer, compétence qui s'acquiert, le nombre de personnes ne change rien.

**Intervention** : Monsieur Arnaud Brulé est d'accord avec Monsieur Fresquet sur un point, il s'agit d'un sujet important et précise qu'au niveau du Mont-Citoyen, aucun mot d'ordre n'a été donné et chacun votera librement sur le sujet. Pour sa part, Monsieur Brulé n'avait pas d'avis tranché avant ce soir mais son avis commence à pencher ; il a été convaincu par les arguments de Messieurs Vaucher, Blanc et Chamot, en particulier ; sa réflexion avance et reste ouvert au report du vote.

**Intervention** : Monsieur Olivier Maggioni met en regard une vision administrative qui demande des managers à la dimension politique pour laquelle le nombre est important. En résumé, ce qui était attendu du rapport, le contenu aurait dû permettre de voir comment les choses s'articulent, ce qui n'est pas le cas. Ajoute que tous les arguments semblent avoir déjà été dit.

**Intervention** : Monsieur Daniel Besson reprend l'argument de la représentativité moindre à 5 qu'à 7 mais relève que le Conseil conserve cette représentativité et que la Municipalité aura toujours à faire au Conseil. Dans l'absolu, les Municipaux sont élus par les citoyens pas forcément par rapport à leur parti, donc leur représentativité n'est de toute façon pas garantie, à ce titre, le Conseil à son rôle à jouer. Ce qui est demandé, c'est d'avoir des politiciens à la Municipalité, non des super-chefs de services.

**Intervention** : Monsieur Rolf Schneider déclare que chacun doit être venu ce soir avec une opinion. Il n'est pas favorable à un report du vote.

**Intervention** : Monsieur Jean-Charles Fresquet clarifie le fait qu'il propose un report de vote et non un report de débat.

**Intervention** : Monsieur Jean-Pascal Blanc relève que les arguments évoqués restent très opérationnels tels que la rémunération, le contour des dicastères, les tâches, le Conseil devrait plutôt s'attacher aux aspects stratégiques notamment quelle est la meilleure manière de gouverner et qu'à la limite, bien qu'il revienne au Conseil de décider si la Municipalité devrait être de 5 ou de 7, on pourrait se demander si cette décision lui revient. En conclusion demande aux membres du Conseil de prendre un peu de hauteur et se replacer dans une vision stratégique pour prendre cette décision. Concernant la représentativité, malgré la taille de la Commune, les personnes candidates sont connues et il s'agit de les élire en fonction de leur vision et leur programme. Concernant le report du vote, ne le trouve pas pertinent.

**Intervention** : Madame Ariane Annen Dévaud s'est questionnée de savoir si à 5, le temps à mettre à disposition du mandat ne ciblerait pas certains profils, tels les retraités et pénaliserait les jeunes qui sont en début de carrière et qui ne peuvent dégager suffisamment de temps.

**Intervention** : Monsieur Antoine Chamot propose d'aller au bout de la décision ce soir, le sujet étant discuté depuis avril 2019. Ne voit pas ce qu'un report pourrait apporter.

**Intervention** : Monsieur Daniel Besson : le débat de ce soir a permis des réflexions qui demanderaient à être approfondies pour certains. Il ne s'agit pas de reporter le débat ; soutien le report de la prise de décision.

**Intervention** : Monsieur Yann Muller résume la situation, le Conseil a été élu par le peuple pour avoir le courage de décider.

**Intervention** : Monsieur David Vonarburg : n'a pas été convaincu par le rapport Vicario et ne voit pas comment prendre sa décision avec les informations y mentionnées.

**Intervention** : Monsieur Philippe Vaucher soutien l'option de la prise de décision ce soir pour permettre d'entamer le processus.

**Intervention** : Monsieur Philippe Hayward souhaite soutenir la Municipalité face aux remarques de « coup de pieds dans la fourmilière », reste favorable au maintien d'une Municipalité à 7 et préconise de voter ce soir.

**Intervention** : Monsieur Daniel Besson relève que bien que lui et d'autres sont au clair avec leur décision, ce n'est pas le cas de tous, et pour permettre à chacun d'être prêt, un report du vote semble adéquat.

**Intervention** : Monsieur Richard Nicole : demande à la Municipalité de s'exprimer.

**Intervention** : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic ajoute que presque tout a été dit. Le mandat de Vicario s'arrêtait à cette problématique du passage de 7 à 5. La problématique précédente était « le Mont Une Ville » synthétisée en trois points : finaliser « le Mont une Ville », rationaliser le pilotage politique de l'administration et une agilité dans la prise de décision. Autre point, 7 personnalités marquées qui travaillent ensemble peuvent déboucher sur des tensions. En ce qui concerne le « déficit démocratique », le Conseil refuse le passage à 75 membres là où se fait la démocratie et comme l'a dit Monsieur Martinelli, la liberté politique de la Municipalité doit rester. Concernant les salaires, le Syndic relève qu'en premier lieu, prendre un poste à la Municipalité consiste en une sorte de dévouement au service public. Chaque municipal ne compte pas ses heures, raison pour laquelle il n'est pas possible de donner des précisions sur les temps de travail. 80 % des communes sont à 5 municipaux, ce n'est pas une référence, mais le Mont-sur-Lausanne n'est pas une exception politique. Concernant certaines discussions, le Syndic rappelle que c'est la première fois que le fonctionnement se fait à la proportionnelle et à la majorité pour la Municipalité, il n'y a pas eu de grands débats politiques vis-à-vis de la population, les membres de la Municipalités ont été élus parce qu'ils étaient un peu connus de la population et non par rapport à leur programme politique. Lors de la prochaine législature, les municipaux devront avoir un programme politique qu'il-elle mettra en place dans le dicastère qui lui sera attribué. Rappel que les municipaux ne sont pas des professionnels du dicastère dans lequel il œuvre. La suite qui a été donnée au rapport « Le Mont une Ville » a été l'engagement d'un nouveau Secrétaire municipal et d'une responsable RH et la finalité serait de fonctionner à 5 municipaux ce qui serait mieux pour une meilleure vision politique et plus de dynamisme.

**Le Président** revient sur la demande des deux commissions au sujet du nombre de Conseillers communaux. Les deux rapports préconisent le maintien du nombre actuel à 65.

**Intervention** : Monsieur Bertrand Martinelli confirme l'amendement pour le maintien à 65 du nombre de Conseillers.

**Le Président** met au vote la proposition de reporter la décision sur le préavis conformément à l'art 74 du règlement du Conseil : report du vote si 13 personnes soutiennent la proposition.

- **14 membres soutiennent la proposition de report** qui est donc acceptée.  
La votation se déroulera lors du prochain Conseil. Le président rappelle qu'il n'y aura pas de nouveau débat, seuls d'éventuels nouveaux arguments pourront être présentés avant le vote.

<b>4. Préavis 02/2020 – Chemin des Cerisiers/Rue du Village (tronçon Est) – Mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux et réfection de la chaussée</b>
--

Le Président invite le rapporteur à lire le rapport de la commission ad'hoc.

- **Lecture du rapport de la commission ad'hoc in extenso par Monsieur Olivier Weber**

Le Président invite la rapportrice à lire le rapport de la CoFin.

- **Lecture du rapport de la CoFin in extenso par Madame Corbaz Schwarz**

La parole n'est pas demandée

**Le préavis 02/2020 est mis au vote**

- **Le préavis 02/2020 est accepté à une très large majorité et deux abstentions**

#### **5. Interpellation Roland Christeller « Acquisition d'un système de vote électronique pour le Conseil »**

Le Président, invite l'interpellant à lire son interpellation.

- **Monsieur Roland Christeller donne lecture de son interpellation**

**Réponse immédiate** : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : suite à la séance du Grand-Conseil une demande a été faite par le Président Marc Maillard. Une offre avait été demandée et a été reçue récemment. Le premier élément est que nous ne pouvons pas avoir de dispositif fixe, la salle et les tables pouvant être utilisées pour d'autres fonctions, le système envisagé devant être mobile. Un système en location a été proposé. Une entreprise monte et démonte l'appareillage à chaque conseil. Ce système est très onéreux, pour 8 séances par année, le coût est de CHF 27'000.-, sans garantie de pouvoir en disposer, le matériel pouvant être réservé par ailleurs.

**Intervention** : Monsieur Roland Christeller ajoute qu'une société du Mont-sur-Lausanne propose une solution définitive et souple par le biais d'un boîtier qui serait distribué et restitué lors de chaque conseil pour un coût unique entre CHF 10'000 à CHF 13'000.-. Monsieur Michel Chardonnens distribue un exemplaire de l'appareil, notamment à la Municipalité.

**Intervention** : Monsieur Christian Menétrey, Municipal prend acte et reviendra sur ce sujet.

La parole n'est plus demandée, le point est clos

#### **6. CCRI - Démission et élection complémentaire**

Le Président informe le Conseil de la démission de Monsieur Christophe Corbaz le 8 janvier 2020 et le remercie pour son engagement tout au long de ces années. Il relève que la décision de récusation de Monsieur Corbaz a pour but d'éviter tout conflit d'intérêt dans le traitement des recours liés à la TEC (Taxe relative à l'équipement communautaire) de membres du Syndicat d'Amélioration Foncière.

Conformément aux accords de début de législature sur la composition des commissions au Conseil communal, la priorité pour proposer une candidature va à la section PLR du Mont.

- Pour le PLR du Mont, Monsieur Christophe Corbaz propose Monsieur Giuseppe Mantovani

Le Président demande à Monsieur Mantovani s'il accepte cette candidature et s'il certifie n'avoir aucun conflit d'intérêt l'empêchant de siéger dans cette commission

- **Monsieur Giuseppe Mantovani accepte la candidature et certifie n'avoir aucun conflit d'intérêt.**

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a une autre candidature à ce poste. Comme ce n'est pas le cas, en vertu du règlement du conseil, article 37, alinéa 4, précisant que s'il y a le même nombre de candidats que de postes à repourvoir, l'élection est tacite.

**7. Interpellation du Mont-Citoyen – Viviane Prats-Alvarez – « Pour un engagement solidaire et durable de la commune du Mont sur Lausanne au projet porté par la FEDEVACO, Fédération vaudoise de coopération. »**

Le Président, invite l'interpellante à lire son interpellation.

➤ **Madame Viviane Prats-Alvarez donne lecture de son interpellation**

L'interpellation a été remise à la présidence du conseil, elle est signée par plus que les 5 conseillers-es nécessaires à son traitement, cette interpellation peut donc être valablement développée en séance.

**Réponse immédiate de la Municipalité** : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : de nombreuses occasions pourraient être soutenues, plutôt que verser de l'argent à une organisation telle que la FEDEVACO, dont les buts sont respectables, la Municipalité souhaite soutenir des plans plus concertés, tels que le projet qu'elle soutient depuis plusieurs années en Mauritanie, « solidarit'eau », qui permet aux Mauritaniens de profiter des connaissances du service des eaux de Lausanne qui développe de nouvelles techniques dans le domaine de la distribution d'eau potable. Cette association est largement soutenue par le canton et la confédération. Monsieur le Syndic fait ainsi part de la position de la Municipalité et propose au Conseil de ne pas donner suite à cette interpellation.

**Réponse** : Madame Viviane Prats-Alvarez regrette mais comprend cette position. Elle reviendra peut-être avec une formule plus contraignante qui permettra aux membres du Conseil de se déterminer.

**Intervention** : Monsieur Olivier Maggioni donne quelques précisions sur la FEDEVACO qui a pour but de centraliser les dons auprès des communes, du canton et de la confédération pour une redistribution dans des projets très locaux, cite par exemple l'association E-changer qui a permis à un agriculteur vaudois de partir au Nicaragua et réciproquement. Cela marche très bien, les sociétés locales s'impliquent, des fêtes s'organisent, de l'argent peut être récolté.

La parole n'est plus demandée.

**8. Communications de la Municipalité**

Les membres du Conseil ont eu à disposition des documents préparatoires avec une série d'informations écrites de la part de la Municipalité, notamment sur la mise à disposition d'un nouvel outil permettant d'effectuer des démarches administratives par le biais d'un guichet électronique. La fin du feuillet des places de parc devant la Coop, ou encore l'amélioration de la visibilité dans le passage sous l'autoroute au Chemin du Rionzi.

Le Président passe la parole à la Municipalité.

**Intervention** : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : En réponse à Madame Christine Menétrey au sujet d'un retour sur le label « cité de l'énergie », sa plus-value et son coût. Le programme fédéral Suisse Energie a été développé dans les années 90, en 2010 il est devenu une référence et est à l'origine de la stratégie énergétique 2050 du Conseil Fédéral. Pour aller dans ce sens, la Commune s'est dotée d'une vision qui est celle de la société à 2000 watts. Dans ce cadre le label « Cité de l'Energie » a été obtenu en 2014 et renouvelé en 2018. Cette certification doit être renouvelée tous les quatre ans par un audit pour mesurer les progrès en termes de durabilité et pour proposer des actions pertinentes pour continuer dans ce sens. Ce label est une garantie d'agir dans la durabilité et être actif dans le domaine énergie-climat et se donner les moyens pour concrétiser des actions concrètes. Il s'agit de points de repères et d'un cadre structurel qui permet d'évaluer les actions conduites. Le coût du label est lié au fonctionnement de la commission « société à 2000 watts » par le défraiement des membres CHF 4'000/an, CHF 12'000/quadiennal pour l'audit dont CHF 4750.- à charge de la commune et subventionnée par le canton à hauteur de CHF 4'000.-

et CHF 3'250.- au niveau fédéral. La cotisation annuelle à l'association est de CHF 2'600. En contrepartie, en fonction des actions réalisées, la commune peut recevoir des subventions pour la réalisation de certaines études/actions, comme par exemple CHF 5'000.- pour la gestion de la mobilité en Budron et CHF 2'500 pour l'administration et les enseignants. Aucun autre label n'offre la possibilité d'obtenir de telles subventions. Par ailleurs le programme offre la gratuité pour la participation à des séminaires et échanges d'expérience avec les autres communes du réseau et des informations sur l'évolution des politiques publiques en lien avec le climat, les énergies renouvelables ou la mobilité et met à disposition divers outils. En résumé, le label permet de démontrer un engagement et un signal fort dans le sens de la durabilité et apporte de la continuité dans la politique énergétique et climatique, bénéficiant d'un instrument de planification à long terme, réduire les coûts énergétiques à moyens-long terme et est un instrument de marketing urbain : Les Cités de l'énergie apportent une contribution à l'amélioration de la qualité de l'habitat et de la qualité de vie. C'est une vitrine pour la commune et donne tout son sens à la maxime dont s'inspire systématiquement la Municipalité : Penser Global – Agir Local.

**Réponse** : Madame Christine Menétrey se déclare satisfaite par cette intervention.

**Intervention** : Monsieur Michel Amaudruz, Municipal donne une information concernant le parc du Jorat ; il ne s'agit pas de la décision qui sera prise à Lausanne le lendemain. Le programme d'activités du parc pour l'année 2020 se trouve sur le site internet du parc. Monsieur Amaudruz relève les 4 conférences/projections dans le cadre du « film vert » qui auront lieu à l'aula du Mottier (6 et 7 mars prochains). Durant l'année plusieurs manifestations et activités sont organisées, notamment celle de l'une des sociétés locales du Mont, la Myco du Jorat, le samedi 29 août qui organise une découverte des champignons et le mercredi 21 octobre, les champignons du Jorat.

**Intervention + présentation PPT** : Monsieur André Guex informe l'Assemblée que quatre auteurs des cambriolages ayant eu lieu au Mont, zones Maillefer, Rionzi, Longeraie, entre février 2018 et mars 2019 ont été interpellés pour un total de 120 vols. Concernant les défibrillateurs, 9 ont déjà été posés dans divers sites de la commune et seront signalés par des panneaux. Le personnel a déjà commencé la formation qui s'effectue en trois groupes. Reste la formation des personnels de l'administration au printemps.

**Réponse** : Monsieur Jean-Charles Fresquet étant à l'origine du postulat, remercie la Municipalité pour son action.

## 9. Communications de la Présidence et du Bureau du Conseil

Les DVD de la séance à Salle du Parlement cantonal au Château, sont disponibles auprès de l'huissière, Madame Paillette en fin de séance. Pour le paiement des dvd, la somme de 10.- sera soustraite du décompte.

Au niveau du fonctionnement du Conseil, certains l'ont déjà constaté, les préavis ont été publiés sur le site communal en amont des séances de commission. Le Président, en accord avec le Bureau, a décidé de modifier les habitudes en ne réservant plus la primeur de ces documents aux membres des commissions ad hoc ou des finances, et ouvre l'information à l'ensemble des conseillers-es, qui jusqu'à maintenant ne l'avait qu'une semaine avant la séance plénière du Conseil Communal. Le Service juridique du Service des Communes et du logement du DIS (Département des institutions et de la sécurité) précise : « ...conformément à l'art. 9 LInfo, les préavis adoptés par la municipalité (comportant les signatures du Syndic et Secrétaire municipal, ainsi que le sceau de cette autorité) sont des documents officiels et accessibles au public », la Présidence du Conseil trouve en effet qu'une distribution bien en amont des séances de commissions permettra une meilleure préparation de ces dernières et favorisera la discussion et les débats au sein de ces organes. Le bureau du Conseil en a discuté lors de sa dernière séance et s'efforcera à l'avenir de faire parvenir ce type de documents, par le biais des chefs de groupe, systématiquement dès réception, et en tout cas au moment de la convocation des commissions ad hoc. La Municipalité et son secrétariat ont été informés et ont pris acte de ce nouveau mode de fonctionnement qui permettra un travail plus abouti des commissions ad hoc.

Concernant les rapports des commissions et la façon dont ils doivent être présentés, en particulier les signatures nécessaires, le Président a fait des propositions aux cinq chefs de groupes, leur demandant un retour, encore attendu. Il les prie donc de bien vouloir venir à la fin de la séance pour organiser une séance permettant de définir la façon de procéder à l'avenir.

Le Président remercie celles et ceux qui ont pris sur leur dimanche pour le dépouillement des votations fédérale et l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, et ont permis de rendre rapidement des résultats validés et complets en début d'après-midi.

## 10. Propositions individuelles et divers

**Question :** Monsieur Christophe Blanc revient sur le préavis présenté le 9.04.2018 concernant le cheminement piétonnier au Châtaigner et qui a été retiré, y a-t-il de nouvelles informations ou un nouveau préavis sera-t-il présenté ?

**Réponse :** Monsieur Michel Amaudruz, Municipal répond que ce point précis n'a pas été repris, mais il sera intégré à un plan plus global qui sera présenté au Conseil.

**Questions :** Monsieur Jean-Pascal Blanc s'adresse à la Municipalité au sujet les demandes d'installations d'antennes 5G dans la commune, combien y en a-t-il et quelle est son approche ? une deuxième question concerne les informations relatives aux communes et le report au Canton de la facture sociale pour que les communes n'aient plus à répercuter cette facture sur leur taux d'imposition. Aimerais connaître la position de la Municipalité en tant que membre de l'UCV.

**Réponse :** Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic relève que ce n'est pas l'UCV mais un municipal de Rolle qui avait mis sur le tapis cette problématique. Le report de la facture sociale entièrement sur le canton ne modifierait pas la fiscalité, ce serait quand même le contribuable qui paie. Certaines communes de Terre-Sainte ayant des taux fiscaux très bas, auraient la possibilité, par le biais de ce report d'augmenter leurs revenus pour des investissements ou autres, le Mont ne peut pas faire ça, étant déjà à 73.5. Ces communes se regrouperaient pour gérer leurs rentrées fiscales et ne plus laisser le Canton le faire pour éventuellement pouvoir bloquer l'argent en cas de problèmes avec le Canton. La Municipalité suis de près l'affaire. Concernant la téléphonie, une seule antenne est concernée par un recours au chemin des planches. Aucune demande n'a été déposée pour la 5G et relève qu'au niveau des émissions, ce n'est pas très différent de la 4G.

**Questions :** Madame Yolanda Muller Chabloz demande où en est la politique du logement au Mont faisant suite au rejet de l'initiative pour des loyers abordables. Concernant les prix de la piscine, des habitants se sont manifestés suite à la forte augmentation, CHF 7.- pour les adultes et CHF 4.- pour les enfants, pour une famille de 4, cela coûte désormais CHF 22.- pour aller à la piscine, alors que le budget prévoyait un budget identique. Il a également été signalé qu'il fallait payer en plein l'entrée pour accompagner un enfant aux bébés nageurs, cela paraît excessif.

**Réponse :** Madame Laurence Muller Achartari, Municipale, concernant la politique du Logement, les réponses attendues seront incluses dans le schéma directeur dont l'un des volets sera axé sur la politique du logement. L'arrivée sur le marché du Syndicat d'Améliorations foncières est un élément qui demande réflexion sur ce que l'on peut en faire en termes de logement. Ce n'est pas parce qu'au niveau communal les résultats de la votation ont été négatifs que la Municipalité a oublié ses promesses en matière de logement abordable. Des études sont menées en ce moment.

**Réponse :** Monsieur Christian Menétrey, Municipal, au sujet du coût de la piscine rappelle les investissements effectués, plus de 7 millions, par ailleurs, l'ancien coût était de CHF 5.- adultes et CH 2.- enfants, une analyse de 15 piscines des environs a été faite, les prix varient entre CH 7.- et CHF 9.-, 4 piscines étant à CHF 6.- et une à CHF 5.-. Le prix adopté semble raisonnable et de nouveaux abonnements sont disponibles. Les « visiteurs » paient 4.- (et non 7.-), que ce soient pour les bébé nageurs ou autre évènement. Pour les Bébé nageurs un accord a été trouvé avec la responsable du cours pour que les parents ne paient plus l'entrée. Le samedi et les vacances scolaires les piscines seront ouvertes au public.

**Intervention** : Monsieur Karim Mazouni concernant schéma directeur et développement territorial il avait été demandé d'avoir des points de situations, y a-t-il des nouvelles ?

**Réponse** : Madame Laurence Muller Achtari, Municipale : le schéma directeur avance. L'état des lieux arrive à terme normalement en février et des informations infos suivront, en tout cas la commission de l'urbanisme. Jusque-là il s'agissait surtout d'un travail de récolte d'informations.

**Intervention** : Monsieur Sébastien Gremion relève, concernant la piscine, que des panneaux acoustiques sont tomés dernièrement.

**Réponse** : Monsieur Christian Menétrey, Municipal répond que les panneaux tombent parce que les gens tirent dessus avec des ballons. Des précautions ont été prises, mais cela ne semble pas suffire. Les panneaux seront naturellement réparés, mais il devient compliqué d'expliquer aux utilisateurs d'éviter d'utiliser comme cible ces panneaux.

**Intervention** : Monsieur Bertrand Martinelli revient sur le commentaire du Président en préambule à la séance, relevant que « *près de 7 vaudois sur 10 ayant le droit de vote ne se sont pas donnés la peine de choisir l'un de leurs ministres et que sur les 3 qui ont voté, 1 a choisi un candidat antisystème* ». Monsieur Martinelli souhaite relever que dans ceux qualifiés « d'antisystème » avec les caractéristiques de travailler pour le collectif, un intérêt pour la communauté et personnes avec une vision. Il a y un groupe politique qui a récolté 23 % des voix et qui peut également prétendre à ces caractéristiques, tout en étant dans le système. Il trouve la remarque étonnante, notamment en regard du souci de la démocratie manifestée par le Président.

**Intervention** : Monsieur Barry Lopez en réponse à Monsieur Martinelli, sans entrer dans un débat, il relève que ce sont les personnes elles-mêmes qui se qualifient d'antisystème.

**Question** : Monsieur André Muller s'interroge sur les surfaces dévolues au photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

**Réponse** : Monsieur Christian Menétrey, Municipal : les toits des bâtiments sont tous équipés et celui du bâtiment où nous nous trouvons le sera cette année avec les services industriels lausannois.

La parole n'est plus demandée.

Prochaine séance aura lieu le 23 mars 2020 et le Président clôt la séance à 22h50.

Le Mont-sur-Lausanne, le 28.02.2020

#### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Marc Maillard



La Secrétaire



Nathalie Penso